



PONTCHARRA SPORT BASKET

Charte et autorisation parentale

Nom :

Prénom :

Equipe :

Votre enfant va jouer dans une équipe à Pontcharra durant la saison 2023-2024. En votre qualité de parents, cela implique des règles de fonctionnement, un certain engagement et un investissement à la vie du club.

1/ Participer : (le plus souvent possible)

- Etre présent aux rencontres de basket de votre enfant.
- Etre présent aux diverses manifestations organisées par le club.
- Etre disponible pour le transport des enfants lors des déplacements.
- Aider au goûter lors des matchs à domicile (gâteaux, nettoyage des verres...).
- Mettre vos compétences au service du club (les bonnes volontés seront les bienvenues).

2/ Respecter :

- Les règles du jeu, les adversaires, les dirigeants, les arbitres et le public (Tout débordement sera sanctionné)
- L'entraîneur, en le prévenant en cas d'absence de votre enfant.
- L'entraîneur en n'intervenant pas pendant les entraînements, les matchs. Il est le seul responsable technique de l'équipe.
- Les horaires d'entraînement ou des matchs.
- Les décisions du bureau ou des responsables techniques.

3/ Ne pas oublier :

- Que les dirigeants sont des bénévoles qui donnent gratuitement leur temps et leurs compétences à la vie du club. Ils ont le droit à l'erreur au même titre que les joueurs.
- Que les parents doivent montrer l'exemple à leur enfant en ayant un comportement exemplaire envers l'adversaire, les arbitres et le public.

4/ Responsabilité :

- Par sa licence, chaque licencié adhère à la Mutuelle Nationale des Sports (MNS). Cette assurance est un complément aux prestations versées par la sécurité sociale et à la mutuelle personnelle des joueurs, le remboursement par la MNS intervient donc en troisième phase.
- Pour un entraînement, la prise en charge se fait lorsque l'entraîneur rassemble les enfants dans le rond central, ce qui lui permet de recenser les absents. Elle se termine à la fin de l'entraînement lorsque les parents viennent chercher leur enfant. Cette prise en charge s'effectue naturellement, durant l'horaire officiel d'entraînement. Consulter le tableau d'affichage situé dans la salle pour respecter l'horaire.
- Pour les matchs à Pontcharra et à l'extérieur, l'entraîneur prend en charge votre enfant lorsqu'il commence l'échauffement et jusqu'à la fin de la rencontre. Les parents qui accompagnent un enfant sont responsables de celui-ci.
- Pour les déplacements, chaque conducteur est civilement responsable des personnes transportées (se renseigner auprès de votre assureur). Respecter le code de la route (rehausseur, ceintures, nombre de personnes par véhicule...).
- Chaque entraîneur dispose d'une pharmacie (bombe de froid, antiseptique, pommade pour les coups, pansements...) permettant de soigner les petites blessures. Informer l'entraîneur, si vous ne souhaitez pas que ce dernier utilise cette pharmacie pour votre enfant.
- J'autorise les personnes qui encadrent mon enfant à prendre toutes mesures qu'ils jugeraient utile au cas où votre enfant aurait besoin de soins urgents.
- Le club se dégage de toutes responsabilités, en cas d'accident ou incident survenus en dehors des plages horaires d'entraînements ou de matchs, fixées par le club.

5/ Amendes :

- Le club ne prendra pas en charge les amendes attribuées aux joueurs notamment par rapport à la discipline. Si l'amende est individuelle, elle sera réglée par le ou la fautif. Si l'amende est collective, le montant sera réparti sur les personnes concernées. Il est à noter que depuis la saison dernière, la ligue ou le comité du Rhône adressent directement les amendes aux parents de la personne concernée.

6/ Droit à l'image :

Des documents photos ou films vidéo éventuellement sonores sur lesquels votre enfant ou vous-même pourrait apparaître, pourront être réalisés par Pontcharra Sport Basket. Certains clichés pourront être envoyés aux correspondants locaux pour des articles de presse. Ils seront librement consultables par tous et certains apparaîtront sur le site Internet, Facebook ou Instagram du club. Ainsi que l'éventuelle réalisation d'un calendrier ou figurent les équipes du club. En signant cette charte vous autorisez le club de Pontcharra à publier ces images. Dans le cas contraire, merci de joindre à cette charte, votre refus sur papier libre.

Je soussigné (e),
charte et autorisation parentale pour la saison 2023-2024
Fait à :

(père, mère, tuteur, rayer les mentions inutiles), accepte cette
Signature

Le :

(« lu et approuvé »)